



MAIRIE DE LABASTIDE SAINT GEORGES

CONCOURS DE POÉSIE 2025

Règlement

Article 1

La mairie de Labastide-Saint-Georges organise un concours de poésie ouvert à tout public (enfants à partir du CM1, adolescents, adultes), du 1^{er} janvier au 14 février 2025.

Date limite d'envoi : le 14 février 2025.

Article 2

Sont autorisés des poèmes :

- Ecrits en forme libre, sans rime,
- Composés maximum de 30 lignes,

La présentation du texte :

- Police Times new roman
- Taille : 12
- Interligne : 1,5
- Marges normales = 2, 5

Le poème sera dactylographié sur une feuille A4 recto.

Article 3

Les thèmes proposés sont les suivants :

- thème national du Printemps des Poètes: « **La Poésie volcanique** »
- thème bastidien : « **La Liberté** »

Article 4

Chaque candidat pourra présenter 2 poèmes en tout, soit 2 sur le thème national, soit 2 sur le thème local soit un de chaque.

Les poèmes devront être accompagnés de la fiche d'inscription et envoyés en 1 seul exemplaire chacun.

Les poèmes devront être envoyés à :

Mairie de Labastide-Saint-Georges « Concours poésie 2025 »,
1 place de la Paix, 81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES.

Article 5

Ce concours est gratuit et les gagnants seront récompensés par des diplômes et des livres. Les poèmes seront exposés au promenoir poétique de Labastide St Georges d'avril 2025 à septembre 2025. Ils seront également publiés sur le site de la Mairie.

Article 6

Remise des prix aura lieu à la soirée du Printemps des poètes le 14 mars 2025 dans la salle du conseil de la mairie de Labastide-Saint-Georges.

Article 7

Le jury, qui désignera les gagnants dans les différentes catégories, sera constitué de personnes choisies par la commission bastidienne extramunicipale « Village en poésie ».

Article 8

La décision du jury est sans appel et la participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.